

**Assemblée générale**

Distr. limitée
2 février 2011
Français
Original: anglais

**Commission des Nations Unies
pour le droit commercial international
Groupe de travail I (Passation de marchés)**
Vingtième session
New York, 14-18 mars 2011

Guide révisé pour l'incorporation qui accompagnera la loi type de la CNUDCI sur la passation des marchés publics

Note du Secrétariat

1. À sa dix-neuvième session (Vienne, 1^{er}-5 novembre 2010), ayant achevé ses travaux sur la révision de la Loi type de la CNUDCI sur la passation des marchés de biens, de travaux et de services de 1994 (la "Loi type")¹, le Groupe de travail est convenu qu'à sa vingtième session, il se concentrerait sur les propositions de révision du Guide pour l'incorporation. Il était entendu que la Commission adopterait la Loi type sur la passation des marchés publics (la Loi type révisée) à sa quarante-troisième session, en 2011. Le Groupe de travail a indiqué qu'il comptait soumettre à la Commission un avant-projet de Guide révisé issu des travaux de sa vingtième session afin de l'aider à examiner le projet de loi type à cette session (A/CN.9/713, par. 138). On n'attendait pas de la Commission qu'elle adopte le Guide révisé à cette session.

2. À sa dix-neuvième session, le Groupe de travail a rappelé qu'il avait reporté l'examen de plusieurs questions dans le Guide révisé et que les décisions prises à leur sujet devraient être maintenues à moins qu'elles ne soient annulées au cours des débats ultérieurs du Groupe de travail ou de la Commission (A/CN.9/713, par. 139). Le Groupe de travail a prié le Secrétariat de préparer des propositions pour le Guide révisé en suivant les lignes directrices suivantes: a) établir un texte initial de l'introduction générale du Guide révisé, que les législateurs utiliseraient finalement

¹ Pour le texte de la Loi type, voir *Documents officiels de l'Assemblée générale, quarante-neuvième session, Supplément n° 17* et rectificatif (A/49/17 et Corr.1), annexe I (également publié dans l'Annuaire de la Commission des Nations Unies pour le droit commercial international, vol. XXV: 1994) (publication des Nations Unies, numéro de vente: F.95.V.20), troisième partie, annexe I. La Loi type est disponible sous forme électronique sur le site Web de la CNUDCI (<http://www.uncitral.org/pdf/french/texts/procurem/ml-procurement/ml-proc-f.pdf>).



pour décider si la Loi type sur la passation des marchés publics devrait être adoptée dans leur pays; b) souligner dans cette introduction générale les modifications apportées à la Loi type et les raisons de ces modifications; c) distribuer en même temps ou à peu près un projet de texte du Guide révisé se rapportant à un groupe d'articles ou à un chapitre pour faciliter les débats sur la forme et la structure du Guide révisé; d) veiller à ce que le texte du Guide révisé se lise bien et soit aisément compréhensible pour des parlementaires non spécialistes de la passation des marchés; e) traiter avec prudence les questions politiques sensibles telles que celle du meilleur rapport qualité-prix; et f) limiter autant que possible les répétitions entre la partie générale du Guide révisé et le commentaire par article; lorsqu'elles étaient inévitables, veiller à la cohérence. Il a été convenu que l'importance relative de la partie générale du Guide révisé et du commentaire article par article devrait être examinée avec soin (A/CN.9/713, par. 140).

3. La présente note est soumise en réponse à cette demande du Groupe de travail. Ses additifs 1 à 3 contiennent des propositions pour certaines sections de la première partie (Remarques générales) d'un projet de Guide révisé pour l'incorporation de la Loi type révisée. La partie générale du Guide pour l'incorporation vise à expliquer les considérations générales entourant l'adoption d'une législation nationale sur la passation des marchés publics et les recommandations du Groupe de travail, de manière à définir le contexte des observations par article venant ensuite. Cette structure du Guide vise à aider les législateurs à incorporer les dispositions de la Loi type révisée dans le droit de leur pays.

4. Le Groupe de travail est invité à déterminer si d'autres sections, sous-sections ou sujets devraient être ajoutés à la première partie. Il peut notamment s'agir de l'utilisation des méthodes, outils et techniques de passation de marchés prévus par la loi type, des méthodes de sollicitation, de la qualification des fournisseurs ou entrepreneurs, de l'utilisation des dossiers et de leur importance, du retour d'information, de questions institutionnelles (concernant notamment les systèmes centralisés ou décentralisés de passation de marchés), de passation de marchés responsable et de l'assistance du secrétariat de la CNUDCI.

5. Les additifs 4 à 9 contiennent des propositions pour la partie II (commentaire par article) du Guide, qui visent à guider non seulement les législateurs qui incorporeront les dispositions de la Loi type révisée dans le droit national mais aussi les organismes de contrôle et les entités adjudicatrices qui en appliqueront les dispositions. Cette partie du Guide devrait être complétée par des ressources pratiques telles qu'un glossaire des termes employés dans la Loi type (accompagnés de leurs équivalents courants s'il y a lieu), des calendriers et des organigrammes destinés à aider les praticiens. Chacun de ces additifs contient un exposé succinct de l'objet des dispositions à l'examen, un exposé des éventuels problèmes de rédaction à l'intention des rédacteurs de textes législatifs et des orientations concernant les dispositions elles-mêmes.

6. L'additif 4 contient une proposition concernant le texte du Guide se rapportant au chapitre VIII (Contestations et appels) de la Loi type révisée. Les additifs 5 à 9 énoncent des propositions d'indications pour l'utilisation des méthodes de passation décrites aux chapitres IV et V de la Loi type révisée. Bien que les dispositions régissant les méthodes de passation se trouvent en différents endroits de la Loi type, les indications pertinentes sont présentées méthode par méthode, regroupant les

dispositions pertinentes des chapitres II, IV et V. La présentation retenue dans le projet actuel des additifs 5 à 9 diffère donc de celle du commentaire par article, caractéristique du texte de 1994 et de l'additif 4 de la présente note. Cette nouvelle manière de présenter les orientations par méthode de passation vise à faciliter les travaux du Groupe de travail et de la Commission. Si elle est retenue dans le texte final du Guide révisé, elle pourrait permettre aux législateurs et autres décideurs d'examiner les modalités d'adoption des dispositions en fonction de la situation locale en tenant compte des conditions d'utilisation et des procédures de chaque méthode. Le Groupe de travail est invité à examiner la manière de présenter les orientations sur l'utilisation des méthodes de passation de marchés dans le texte final du Guide révisé.

7. Le projet de Guide révisé pour l'incorporation figurant dans les additifs de la présente note portent sur la Loi type révisée. Il peut y être ajouté une section distincte portant sur les révisions apportées au texte de 1994 (comprenant un tableau des correspondances).
